

# REVUE DE LA COLONISATION

DECEMBER.

**SOMMAIRE** :—La Colonisation et le crédit foncier.—Comment on peut utiliser notre organisation Agricole. Rapport de l'inspecteur des agences de la colonisation.—Les comtés de Chicoutimi, Sagouéay, Charlevoix, Québec, St. Maurice, Montcalm, Gaspé, Bonaventure, Rimouski, Temiscouata, Kamouraska, L'Islet, Bellechasse, Arthabaska, Wolf, Egoutement, des Savannes, Nominations officielles des agents d'émigration pour la France, la Belgique, l'Irlande et le Canada.



AI SONS tout d'abord justice au mérite du rapport de l'inspecteur général des agences de la colonisation du Bas-Canada, et disons que M.

Leboutillier ne néglige rien pour mettre devant les yeux du gouvernement les magnifiques résultats obtenus jusqu'à ce jour, à l'aide des faibles moyens mis à sa disposition, ainsi que la nécessité de voter, à l'ouverture de nouveaux chemins, des sommes plus considérables. Nous comprenons la position de M.

Leboutillier vis-à-vis du gouvernement et nous le félicitons de la fermeté dont il fait preuve, en indiquant sans détours où est le mal. Il termine par une suggestion pleine d'à propos et dont les résultats ne se feraient certainement pas attendre. L'Angleterre et la France ont ouvert à l'agriculture un crédit presque illimité bien connu sous le nom de "Crédit foncier." Ces institutions continuent à faire la prospérité des nombreux gouvernements qui les ont adoptées pour le bien de leurs sujets; et nous nous demandons souvent pourquoi nos ministres ne faciliteraient pas un emprunt semblable en lui donnant la garantie provinciale. Notre organisation agricole se prêterait admirablement aux rouages du crédit agricole sans coûter un cent à la province. Dans chaque comté il y a une société d'agriculture, avec son comité de direction ramifié dans chaque paroisse. Les applications pour "crédit-agricole" seraient faites par l'intermédiaire des sociétés de comté, à la Chambre

d'Agriculture chargée de la repartition des fonds, et de veiller à leur emploi judicieux. En un mot l'organisation est toute faite, il ne manque plus que la garantie provinciale pour faciliter les emprunts dont serait chargée la Chambre d'Agriculture. Plusieurs projets sont à l'étude, depuis plusieurs années, dans les deux sections de la Province, et nos hommes publics les plus compétents sont à l'œuvre. Nous devons donc remercier M. Leboutillier d'avoir amené plus particulièrement devant le gouvernement provincial et le public, la nécessité de l'établissement d'un crédit agricole. Et ce crédit ne saurait être mieux placé, croyons-nous, qu'en faveur des nouveaux colons, offrant leurs propriétés comme garantie de remboursement à longs termes.

Voici le rapport remarquable de M. Leboutillier, résumant dans quelques pays, l'histoire des progrès de la colonisation pendant l'année 1860.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire, sur les travaux de la colonisation de l'année 1860, dans le Bas-Canada, le rapport qui suit:

L'étendue de chemins de colonisation ouverts, sous la direction de ce bureau depuis 1854, est comme suit:—

En 1854.....	342½	milles.
1855.....	242	"
1856.....	179	"
1857.....	276½	"
1858.....	110½	"
1859.....	133½	"
1860.....	174½	"

1458 m. ou 486 lieues.

Une partie de ces 174½ milles ouverts en 1860, y compris aussi les chemins ouverts antérieurement, ont été parachevés dans cette même dernière année, et donnent un total de 143½ milles de chemins complétés en 1860.

Dans cette même année il a été construit 6640 pieds de pont et 10½ milles de pontage sur terre (causeways.)

Outre les travaux qui précèdent, 45½ milles d'anciens chemins ont été réparés.

La somme qui a été payée pour travaux de colonisation exécutés en 1860, est de \$54,246 58.